

MOUVEMENT NATIONAL À GESTION DÉCONCENTRÉE
Phase interacadémique : rentrée 2021

CALENDRIER

<p>Du 8 décembre 12h00 au au 31 janvier</p>	<p>➤ Accueil téléphonique des candidats à une mutation au : 01 55 55 44 45 du 17 novembre au 8 décembre 2020. 04 72 80 64 80 à partir du 8 décembre 2020</p>
<p>17 Novembre à 12h00</p>	<p>➤ Début de la saisie des demandes de participation à la phase inter académique via I-Prof (www.education.gouv.fr/iprof-siam)</p>
<p>Jusqu'au 8 Décembre 12h00</p>	<p>➤ Fin de saisie Inter</p>
<p>8 Décembre 14H00</p>	<p>➤ Envoi des confirmations à l'adresse mail des agents</p>
<p>8 Décembre</p>	<p>➤ Demandes formulées au titre du handicap : Date limite de dépôt sur le site dédié « Valère »</p>
<p>14 Décembre</p>	<p>➤ Date limite de dépôt sur le site dédié « Valère » des confirmations, accompagnées des pièces justificatives</p>
<p>15 Janvier</p>	<p>➤ Affichage des barèmes sur I-Prof : www.education.gouv.fr/iprof-siam</p>
<p>du 15 Janvier au 31 Janvier</p>	<p>➤ A compter de l'affichage des barèmes vérifiés et calculés par l'administration toute demande de rectification sera déposée sur le site dédié « Valère » jusqu'à la veille de la date de transmission des barèmes à l'administration centrale</p>
<p>1 février</p>	<p>➤ Transmission des barèmes à l'administration centrale</p>
<p>3 mars</p>	<p>➤ Affichage des résultats du mouvement INTER et SPEN sur I-Prof</p>

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS RELEVANT DU DISPOSITIF EDUCATION PRIORITAIRE

DPT	RNE	ETABLISSEMENTS	COMMUNES	APV	Classification Eclair	Date de classement REP+	Date de classement REP	Politique Ville
AIN	0010987T	CLG	JEAN ROSTAND	ARBENT	X	01/09/2011		
	0010035H	CLG	LOUIS LUMIERE	OYONNAX CEDEX	X	01/09/2011	01/09/2015	
	0010802S	CLG	AMPERE	OYONNAX CEDEX	X	01/09/2010	01/09/2015	
	0010806W	SEGPA	CLG AMPERE	OYONNAX CEDEX	X	01/09/2010	01/09/2015	
	0010039M	CLG	ALBARINE	SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY				01/09/2015
LOIRE	0421919H	CLG	MASSENET-FOURNEYRON	CHAMBON-FEUGEROLLES				01/09/2015
	0421522B	SEGPA	CLG MASSENET-FOURNEYRON	CHAMBON-FEUGEROLLES				01/09/2015
	0421689H	CLG	JULES VALLES	LA RICAMARIE	X	01/09/2010	01/09/2015	
	0421852K	CLG	LOUIS ARAGON	MABLY				01/09/2015
	0421854M	SEGPA	CLG LOUIS ARAGON	MABLY				01/09/2015
	0421684C	CLG	ALBERT-THOMAS	ROANNE				01/09/2015
	0421486M	CLG	PIERRE-JOANNON	SAINT CHAMOND				01/09/2015
	0421688G	CLG	JEAN ROSTAND	SAINT CHAMOND	X	01/09/2010	01/09/2015	
	0420916T	CLG	PUITS DE LA LOIRE	SAINT ETIENNE				01/09/2015
	0420967Y	SEGPA	CLG PUIITS DE LA LOIRE	SAINT ETIENNE				01/09/2015
	0421176A	CLG	JULES VALLES	SAINT ETIENNE			01/09/2015	
	0421209L	SEGPA	CLG JULES VALLES	SAINT ETIENNE			01/09/2015	
	0421452A	CLG	GAMBETTA	SAINT ETIENNE				01/09/2015
	0421677V	CLG	CLAUDE FAURIEL	SAINT ETIENNE				01/09/2015
	0421686E	CLG	JEAN DASTE	SAINT ETIENNE				01/09/2015
0421687F	SEGPA	CLG JEAN DASTE	SAINT ETIENNE				01/09/2015	
0421451Z	CLG	MARC SEGUIN	SAINT ETIENNE	X	01/09/2011	01/09/2014		
0421485L	SEGPA	CLG MARC SEGUIN	SAINT ETIENNE	X	01/09/2011	01/09/2014		
RHÔNE	0691479H	CLG	JOLIOT CURIE	BRON	X			01/09/2015
	0693834T	CLG	THEODORE MONOD	BRON	X			01/09/2015
	0691495A	CLG	MARYSE BASTIE	DECINES-CHARPIEU	X			
	0692157V	CLG	GEORGES BRASSENS	DECINES-CHARPIEU	X			01/09/2015
	0692158W	SEGPA	CLG GEORGES BRASSENS	DECINES-CHARPIEU	X			01/09/2015
	0694095B	SEP LYCEE	CHARLIE CHAPLIN	DECINES-CHARPIEU	X			
	0692520P	CLG	FREDERIC MISTRAL	FEYZIN	X			
	0690018V	LP	DANIELLE CASANOVA	GIVORS	X			
	0691483M	CLG	LUCIE AUBRAC	GIVORS	X			01/09/2015
	0692583H	CLG	PAUL VALLON	GIVORS	X			
	0692702M	SEGPA	CLG PAUL VALLON	GIVORS	X			
	0693200D	SEP LYCEE	ARAGON PICASSO	GIVORS	X			
	0692419E	CLG	EMILE MALFROY	GRIGNY	X			
	0692424K	SEGPA	CLG EMILE MALFROY	GRIGNY	X			
	0692578C	CLG	GABRIEL ROSSET	LYON 7				01/09/2015
	0694295U	CLG	ALICE GUY	LYON 8				01/09/2017
	0690060R	CLG	JEAN MERMOZ	LYON 8	X			01/09/2015
	0691669P	CLG	VICTOR-GRIGNARD	LYON 8	X			01/09/2015
	0692340U	CLG	HENRI LONGCHAMBON	LYON 8	X	01/09/2011	01/09/2014	
	0692341V	SEGPA	CLG HENRI LONGCHAMBON	LYON 8	X	01/09/2011	01/09/2014	
	0690036P	CLG	VICTOR SCHOELCHER	LYON 9	X	01/09/2011	01/09/2015	
	0691672T	SEGPA	CLG VICTOR SCHOELCHER	LYON 9	X	01/09/2011	01/09/2015	
	0692703N	CLG	JEAN DE VERRAZANE	LYON 9	X			01/09/2015
	0691668N	CLG	LES SERVIZIERES	MEYZIEU	X			
	0692335N	CLG	EVARISTE GALOIS	MEYZIEU	X			
	0692352G	SEGPA	CLG EVARISTE GALOIS	MEYZIEU	X			
	0694083N	UPM	ETB. PENITENTIAIRE POUR MINEUR	MEYZIEU	X			
	0691673U	CLG	LA CLAVELIERE	OULLINS				01/09/2015
	0690076H	CLG	MARCEL-PAGNOL	PIERRE BENITE	X		01/09/2015	
	0691498D	CLG	MARIA CASARES	RILLIEUX LA PAPE	X		01/09/2015	
	0691626T	LP	GEORGES LAMARQUE	RILLIEUX LA PAPE	X			
	0692159X	CLG	PAUL EMILE VICTOR	RILLIEUX LA PAPE	X		01/09/2015	
	0692161Z	SEGPA	CLG PAUL EMILE VICTOR	RILLIEUX LA PAPE	X		01/09/2015	
	0692518M	LP	SERMENAZ	RILLIEUX LA PAPE	X			
	0692342W	CLG	ALAIN	SAINT FONS	X	01/09/2010	01/09/2015	
	0692413Y	SEGPA	CLG ALAIN	SAINT FONS	X	01/09/2010	01/09/2015	
	0691497C	CLG	COLETTE	SAINT PRIEST	X			01/09/2015
	0692160Y	CLG	GERARD PHILIPPE	SAINT PRIEST	X			
	0692162A	SEGPA	CLG GERARD PHILIPPE	SAINT PRIEST	X			
	0692417C	CLG	BORIS VIAN	SAINT PRIEST	X			
	0693094N	LP	FERNAND FOREST	SAINT PRIEST	X			
	0690249W	CLG	CLG PIERRE VALDO	VAULX EN VELIN	X		01/09/2015	
	0693045K	LP	LES CANUTS	VAULX EN VELIN	X			
	0691666L	CLG	AIME CESAIRE	VAULX EN VELIN	X	01/09/2010	01/09/2014	
	0691667M	SEGPA	CLG AIME CESAIRE	VAULX EN VELIN	X	01/09/2010	01/09/2014	
	0691793Z	CLG	JACQUES DUCLOS	VAULX EN VELIN	X	01/09/2011	01/09/2015	
	0692336P	CLG	HENRI BARBUSSE	VAULX EN VELIN	X	01/09/2011	01/09/2015	
	0692416B	SEGPA	CLG HENRI BARBUSSE	VAULX EN VELIN	X	01/09/2011	01/09/2015	
	0693619J	LYC	ROBERT DOISNEAU	VAULX EN VELIN	X			
	0690094C	CLG	JULES MICHELET	VENISSIEUX	X		01/09/2015	
0691480J	CLG	HONORE DE BALZAC	VENISSIEUX				01/09/2015	
0691730F	CLG	PAUL ELUARD	VENISSIEUX	X		01/09/2015		
0691799F	CLG	LOUIS ARAGON	VENISSIEUX	X			01/09/2015	
0692519N	SEGPA	CLG LOUIS ARAGON	VENISSIEUX	X			01/09/2015	
0694210B	SEP LYCEE	JACQUES BREL	VENISSIEUX	X				
0692343X	CLG	ELSA TRIOLET	VENISSIEUX CEDEX	X	01/09/2010	01/09/2014		
0692344Y	SEGPA	CLG ELSA TRIOLET	VENISSIEUX CEDEX	X	01/09/2010	01/09/2014		
0692418D	LP	MARC SEGUIN	VENISSIEUX CEDEX	X	01/09/2010			
0691645N	CLG	FAUBERT	VILLEFRANCHE SUR SAONE				01/09/2015	
0690099H	CLG	JEAN MOULIN	VILLEFRANCHE SUR SAONE	X	01/09/2011	01/09/2015		
0693047M	SEGPA	CLG JEAN MOULIN	VILLEFRANCHE SUR SAONE	X	01/09/2011	01/09/2015		
0694296V	CLG	SIMONE LAGRANGE	VILLEURBANNE			01/09/2017		
0692155T	CLG	MORICE LEROUX	VILLEURBANNE	X				
0692156U	SEGPA	CLG MORICE LEROUX	VILLEURBANNE	X				
0690106R	SEP LYCEE	FREDERIC FAYS	VILLEURBANNE	X				
0690280E	CLG	LES IRIS	VILLEURBANNE	X			01/09/2015	
0691664J	CLG	JEAN JAURES	VILLEURBANNE				01/09/2015	
0691665K	SEGPA	CLG JEAN JAURES	VILLEURBANNE				01/09/2015	
0692337R	CLG	LAMARTINE	VILLEURBANNE	X	01/09/2010	01/09/2014		

Synthèse des critères de classement des demandes pour le mouvement interacadémique 2021

Objet	Points attribués	Observations
Critères de classement liés à la situation familiale		
Rapprochement de conjoints (RC)	150,2 pts pour l'académie de résidence professionnelle du conjoint et les académies limitrophes	Cette académie doit être le 1er vœu. Non cumulable avec les bonifications autorité parentale conjointe, parent isolé, mutation simultanée
	100 pts par enfant à charge	Enfants de moins de 18 ans.
	Années de séparation	Les départements 75, 92, 93 et 94 forment une seule entité.
	Agents en activité <ul style="list-style-type: none"> - 190 points pour 1 an - 325 points pour 2 ans - 475 points pour 3 ans - 600 points pour 4 ans et plus <p>Sont comptabilisées les années pendant lesquelles l'agent est en activité et dans une moindre mesure les périodes de congé parental et de disponibilité pour suivre le conjoint.</p>	<p>Une bonification de 50 points supplémentaire est allouée dès lors que les conjoints ont leur résidence professionnelle dans deux départements non limitrophes relevant d'académies limitrophes</p> <p>Une bonification de 100 points supplémentaire est allouée dès lors que les conjoints ont leur résidence professionnelle dans deux académies non limitrophes.</p>
Mutation simultanée entre 2 agents titulaires ou 2 agents stagiaires (MS)	80 pts sur l'académie saisie en vœu n°1 correspondant au département saisi sur Siam I-Prof et les académies voisines pour les agents conjoints	Bonification non cumulable avec les bonifications RC, parent isolé, autorité parentale conjointe, vœu préférentiel.
Autorité parentale conjointe	250,2 pts pour 1 enfant (150,2 + 100) pour l'académie de résidence professionnelle de l'autre parent (et les académies limitrophes) puis 100 pts par enfant supplémentaire + éventuelles années de séparation (cf points attribués du RC)	<p>A demander dans le cadre de la procédure et des conditions déjà existantes liées au RC</p> <p>Non cumulable avec les bonifications RC, parent isolé, mutation simultanée</p>
Situation de parent isolé	150 pts sur le 1er vœu et les académies limitrophes.	<p>Le 1er vœu formulé doit avoir pour objet d'améliorer les conditions de vie de l'enfant</p> <p>Non cumulable avec les bonifications RC, autorité parentale conjointe, mutation simultanée.</p>

Critères de classement liés à la situation personnelle		
Handicap	<p>100 points sur tous les vœux pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi</p> <p>1 000 pts éventuels pour l'académie (ou exceptionnellement les académies) dans laquelle la mutation demandée améliorera la situation de l'agent, son conjoint ou l'enfant handicapés</p>	Ces deux bonifications ne sont pas cumulables sur un même vœu.
Demande d'affectation en DOM y compris à Mayotte	1000 pts pour les académies de la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion et Mayotte.	<p>- Avoir son Cimm dans ce DOM.</p> <p>- Formuler le vœu DOM ou Mayotte en rang 1.</p> <p>Bonification non prise en compte en cas d'extension.</p>
Critères de classement liés à la situation professionnelle		
Ancienneté de service	<p>Classe normale :</p> <p>14 pts du 1er au 2e échelon.</p> <p>+ 7 pts par échelon à partir du 3e échelon.</p>	Échelons acquis au 31 août 2020 par promotion et au 1er septembre 2020 par classement initial ou reclassement.
	<p>Hors classe</p> <p>- 56 points forfaitaires + 7 points par échelon de la hors-classe pour les certifiés et assimilés (PLP, Peps)</p> <p>- 63 points forfaitaires + 7 points par échelon de la hors-classe pour les agrégés</p>	Les agrégés hors classe au 4e échelon pourront prétendre à 98 points dès lors qu'ils ont deux ans d'ancienneté dans cet échelon.
	<p>Classe exceptionnelle :</p> <p>77 pts forfaitaires.</p> <p>+ 7 pts par échelon de la classe exceptionnelle.</p>	Bonification plafonnée à 98 pts.
Ancienneté dans le poste	<p>20 pts par année de service dans le poste actuel en tant que titulaire ou dans le dernier poste occupé avant une mise en disponibilité, un congé ou une affectation à titre provisoire.</p> <p>+ 50 points par tranche de 4 ans</p>	Les années de stage ne sont prises en compte dans le calcul de l'ancienneté de poste (forfaitairement pour une seule année) que pour les fonctionnaires stagiaires ex-titulaires d'un corps de personnels gérés par le service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire de la DGRH.

Affectation en éducation prioritaire	<p>En Rep + et en établissement relevant de la politique de la ville : 400 points à l'issue d'une période de cinq ans d'exercice.</p> <p>En établissement classé Rep : 200 points à l'issue d'une période de 5 ans d'exercice.</p>	Exercice continu dans le même établissement
Stagiaires	<p>0,1 pt pour le vœu académie de stage et pour le vœu académie d'inscription au concours de recrutement.</p>	<p>Être candidat en 1re affectation*.</p> <p>Bonification non prise en compte en cas d'extension.</p> <p>*excepté pour les agents titularisés rétroactivement</p>
	<p>Pour les fonctionnaires stagiaires ex enseignants contractuels du 1er ou du 2nd degré de l'EN, ex-CPE contractuels, ex-COP/Psy-EN ou ex-PE psychologues scolaires contractuels, ex-MA garantis d'emploi, ex-contractuels CFA public, ex-AED, ex-AESH ou ex-EAP, une bonification est mise en place en fonction du classement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'au 3e échelon 150 points - au 4e échelon 165 points - à partir du 5e échelon 180 points 	<p>À l'exception des EAP, justifier de services en cette qualité dont la durée, traduite en équivalent temps plein, est égale à une année scolaire au cours des deux années scolaires précédant le stage.</p> <p>S'agissant des EAP, justifier de deux années de service en cette qualité.</p> <p>Forfaitaire quelle que soit la durée du stage.</p>
	<p>10 pts sur le 1er vœu pour tous les autres stagiaires qui effectuent leur stage dans le 2nd degré de l'EN</p>	<p>Sur demande.</p> <p>Valable pour une seule année au cours d'une période de trois ans.</p>

Stagiaires demandant l'académie de la Corse en vœu unique	<p>- 600 pts pour les seuls agents effectuant leur stage dans l'académie de la Corse en 2020-2021</p> <p>ou</p> <p>- 1 400 pts pour les seuls agents effectuant leur stage dans l'académie de la Corse en 2020-2021 et ex enseignants contractuels du 1er ou du 2nd degré de l'EN, ex CPE contractuels, ex-COP/Psy-EN ou ex-psychologues scolaires contractuels, ex-EAP, ex-MA garantis d'emploi, ex-contractuels en CFA public.</p>	<p>Mouvement Inter seulement.</p> <p>Le vœu doit être unique.</p> <p>Cumul possible avec certaines bonifications.</p> <p>- justifier de services en cette qualité dont la durée, traduite en équivalent temps plein, est égale à une année scolaire au cours des deux années scolaires précédant le stage ;</p> <p>- s'agissant des ex EAP, justifier de deux années de service en cette qualité.</p>
Stagiaires précédemment titulaires d'un corps autre que ceux des personnels enseignants enseignants, CPE ou PsyEN	1 000 pts pour l'académie de l'ancienne affectation avant réussite au concours	
Personnels sollicitant leur réintégration à titres divers	1 000 pts pour l'académie d'exercice avant une affectation dans un emploi fonctionnel, en école européenne ou à Saint-Pierre-et-Miquelon ou une désignation dans un établissement d'enseignement privé sous contrat, un établissement expérimental ou sur un emploi de faisant fonction au sein de l'éducation nationale.	
Agents affectés à Mayotte	100 points sur tous les vœux dès 5 ans d'exercice	Les cinq ans doivent avoir été effectués en position d'activité
Agents affectés en Guyane	100 points sur tous les vœux dès 5 ans d'exercice	Les cinq ans doivent avoir été effectués en position d'activité
Sportifs de haut niveau affectés ATP dans l'académie de leur intérêt sportif	50 pts par année successive d'ATP, pendant quatre ans.	<p>Pour l'ensemble des vœux académiques formulés.</p> <p>Non cumulable avec la bonification pour vœu préférentiel</p>

Critères de classement liés à la répétition de la demande		
Vœu préférentiel	<p>20 pts / an dès la 2e expression consécutive du même 1er vœu (plafonnés à 100 points)</p> <p>Clause de sauvegarde : conservation du bénéfice des bonifications acquises antérieurement au MNGD 2016.</p>	Bonification incompatible avec les bonifications liées à la situation familiale.
Vœu unique répété pour l'académie de la Corse	<p>- 800 pts pour la 2e expression consécutive du vœu unique Corse</p> <p>- 1 000 pts à partir de la 3e expression consécutive du vœu unique Corse</p>	<p>Mouvement Inter seulement.</p> <p>Le vœu doit être unique.</p> <p>Cumul possible avec certaines bonifications.</p>